



Radioamateurs France

organisation d'information et de défense du radioamateurisme

Rappel :

Cette news letters est relayée spontanément

Nous demandons à tous de bien vouloir diffuser largement ces pages. Merci

Nous vous invitons donc à nous faire part de vos commentaires et suggestions pour nous permettre d'enrichir de façon continue notre débat.

Pour vos observations, commentaires mais aussi vous inscrire ou malheureusement vous effacer de la liste, une seule adresse à retenir :
radioamateurs.france@gmail.com

Cette tribune libre accueillie dans ce bulletin n'engage que la réflexion de son auteur

Semaine 34, toute vérité est-elle bonne à dire ? Rapprochement ARCEP, CSA.

En réponse à la news letter 33:



Pas mal de réponses dans le sens de la news letter 33. Bonsoir...

Bien pour les indicatifs spéciaux mais a t'on pensé à l'OM qui va faire un séjour vacances ou pro en Nouvelle Calédonie (par exemple).

FK/F5XXX/P c'est vraiment navrant pour un contest REF. J'avais fait un petit message sur un site (qui n'a pas fait grande sensation).

L'utilisation style GB pour tout OM de son indicatif + la lettre du 'pays' à l'exception de la Corse (TK).

FK5ABC FG8ABC FH8ABC FO8ABC FR5ABC et F5ABC de retour en métropole. Vu qu'il n'y a qu'un seul F5AAA ou F1AAA.

Ce serait plus pratique pour tous et pour les qsl.. car F/FG5DX/P ce n'est pas mal non plus.

Mais bon, peut être trop simple.

Bonjour cher OM.

Effectivement, il aurait été simple lors d'une réorganisation précédente de se baser sur une conservation du chiffre et du suffixe, seul le préfixe pouvant changer suivant le lieu d'activité.

Dans le même ordre d'idée, il avait été proposé à l'Administration (il y a quelques années), de changer de préfixe pour une activité sur une île. Tous prenant alors TO ou TM (par exemple) sans formulaires ni taxes et pourquoi pas la même chose pour les contests ... Il suffisait d'attribuer 2 blocs de préfixes.

Simple, économique, contrôlable.

Cette semaine deux sujets.

Le premier permet de vous communiquer deux textes politiques. Ce n'est pas habituel ici mais nous sommes particulièrement concernés car comme l'indique le gouvernement il faut faire des économies et c'est ce qui était nettement perçu pour le dernier texte amateur.

Le second est un appel à vous 'correspondants'.

Dans le but de mettre en ligne sur le site internet une liste actualisée de radio-clubs préparant à l'examen radioamateur, nous vous demandons de nous les indiquer par mail.

D'avance merci à tous de votre participation.

Rapprochement ARCEP, CSA



Extrait du compte rendu d'une réunion REF / Administrations (30 septembre 2011) où étaient présents les représentants de l'ARCEP, de l'ANFR et de la DGCIS.

Volonté de la DGCIS et de l'ANFR de simplifier la réglementation pour une meilleure harmonisation internationale. Cette simplification s'inscrit par ailleurs dans l'objectif de la RGPP (révision générale des politiques publiques) de réduire la charge de la gestion administrative au quotidien des dossiers de radioamateurs reposant pour l'essentiel sur les services de l'ANFR et de la DGCIS'.

Au vu de ce commentaire (à l'époque, c'est à dire en septembre 2011), le regroupement voulu et annoncé par le gouvernement est plus que jamais d'actualité.

Dans notre cas, s'il y a regroupement, il sera plus simple d'avoir 1 service d'interlocuteurs plutôt que 3 mais pour autant au-delà de l'aspect économique que l'on met en avant, 'transpire' une reprise en main des différents services par le pouvoir politique.

Est ce à dire que un ou plusieurs de ces 'services' auraient outrepassé leurs droits (ou prérogatives) comme sous-entendu ou tout simplement travaillé en toute indépendance de l'influence du pouvoir ? Toujours est t'il qu'il semble bien y avoir une volonté politique de contrôle au-delà de l'aspect économique même si cet aspect n'est pas négligeable.

Enfin et pour conclure, puisque les radioamateurs 'coûtent cher', je propose quelques économies simples, rapides, et efficaces :

1) Si l'examen reste payant, la taxe annuelle peut être supprimée. Son coût correspondant aux frais de gestion, sa rentabilité est nulle.

2) Utilisation libre d'un bloc de préfixe (TM, TO ...) dans certaines conditions prédéfinies. Là encore, plus de frais ni de gestion et donc plus de taxes inutiles. Ces deux exemples sont applicables immédiatement, de la même façon qu'au Royaume-Uni.

Arnaud Montebourg reproche à l'Arcep ses choix politiques.



Publié le vendredi 15 juin 2012.

Ministre du redressement productif, Arnaud Montebourg a compétence sur le secteur des télécommunications. Dans un récent entretien, l'ancien candidat à la primaire socialiste s'est interrogé sur le rôle de l'Arcep. Lui reprochant de ne s'intéresser qu'à la concurrence, le ministre songe à redéfinir les missions de l'autorité.

Le redressement productif passera par un recadrage de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep). C'est en effet ce qu'a laissé entendre Arnaud Montebourg, dans une récente interview. Le ministre reproche à l'autorité administrative indépendante d'avoir "fait des choix politiques en lieu et place du politique". Une situation qui doit cesser.

"L'Arcep s'intéresse exclusivement à la concurrence sans limite.

Or, que je sache, le secteur des télécommunications n'est pas mondialisé. Il utilise en outre le domaine public hertzien ! Comment donc avons-nous trouvé le génie de mener la concurrence du marché à un tel point qu'il s'autodétruit ?",

A réagi le ministre, qui s'est illustré lors de la primaire socialiste avec le concept de démondialisation.

Arnaud Montebourg n'a pas précisé ses intentions vis-à-vis de l'Arcep, qui ne relève pas - en tant qu'autorité administrative indépendante - de l'autorité du gouvernement. Cependant, le ministre veut "remettre de l'ordre dans les télécoms" et "s'interroger sur le rôle de l'Arcep", en particulier lorsqu'il s'agit de trouver le point d'équilibre entre concurrence et préservation de l'emploi.

Sous la direction d'Arnaud Montebourg, le ministère du redressement productif met en œuvre la politique du gouvernement en matière de postes, communications électroniques et d'innovation. À ce titre, il a compétence sur la politique des postes et communications électroniques, sur le développement de l'économie numérique ou encore sur le soutien aux nouvelles technologies.

Trois ministres pour rapprocher le CSA et l'Arcep.



Jean-Marc Ayrault a chargé mardi trois de ses ministres de travailler à un rapprochement du CSA et de l'Arcep, qui régulent respectivement l'audiovisuel et les télécoms. Arnaud Montebourg, Aurélie Filippetti et Fleur Pellerin devront rendre leurs propositions d'ici à la fin novembre, a indiqué Matignon.

Le gouvernement s'attaque à un vieux chantier. Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a demandé à trois ministres de plancher d'ici à la fin novembre sur un rapprochement entre les autorités de régulation de l'audiovisuel (CSA) et des télécoms (Arcep).

Ainsi, Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, Aurélie Filippetti, en charge de la Culture et de la Communication, et Fleur Pellerin, pour l'Economie numérique, devront proposer "les évolutions législatives et réglementaires nécessaires", affirme Matignon dans un communiqué. Le rapprochement de ces autorités administratives indépendantes ne pourra se faire que par la loi, toutes deux ayant été créées par le législateur.

Faire face à "la télévision connectée"

Selon Matignon, une telle réforme se justifie à l'heure de l'accès à Internet à haut débit et d'une convergence croissante entre les contenus diffusés sur la toile et ceux de la radio et de la télévision. "La diffusion des programmes audiovisuels acheminés par voie hertzienne est assortie d'une régulation des contenus destinée notamment à en assurer la qualité et la diversité, alors que les contenus diffusés via Internet font l'objet d'une régulation plus limitée et parfois inadaptée", relève notamment les services du Premier ministre.

L'idée de rapprocher la régulation des "contenus" avec celle des "contenants" n'est pourtant pas nouvelle. A la fin années 1990, au moment de l'apparition de l'Internet, le CSA d'alors espérait que la régulation du net lui revienne mais elle fut confiée en grande partie à l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes). Cette fois, cette éventuelle fusion coïnciderait avec l'arrivée de la télévision connectée, qui marie télévision et Internet, permettant au téléspectateur-internaute d'interagir avec les programmes.

Les trois ministres concernés devront donc s'appuyer "sur les positions de l'Arcep et du CSA", relève Matignon. Cette réflexion intervient alors que le gouvernement a annoncé qu'il souhaitait redonner au CSA des prérogatives que lui avait ôtées Nicolas Sarkozy, notamment le pouvoir de nomination des patrons de l'audiovisuel public.

Le site : radioamateurs-France.org

Cette semaine dans la rubrique histoire, les années **1940 à 1944**

73. Dan.

LA SUITE ... Semaine 35 ...

